

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LALLAING

Numéro SIRET : 21590327900010

POSTE COMPTABLE : CUINCY

M14

COMPTE ADMINISTRATIF  
voté par nature

BUDGET COMMUNE DE LALLAING

ANNEE 2021

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
4	B - Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
5	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
8	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
9 à 10	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
11 à 13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
14 à 15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
16 à 17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
18 à 19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
20 à 21	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
22 à 24	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
25 à 27	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
28	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
29 à 30	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
31 à 32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
33	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
34	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
35 à 36	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
37	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
38	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
38	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
39	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
40	A4 - Etat des provisions	X	
40	A5 - Etalement des provisions	X	
41	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
42	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
43	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
44	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
45	A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	X	
46	A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	X	
47	A8 - Etat des charges transférées		X
48	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
49 à 51	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
51	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
52	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
53	A11 - Etat des travaux en régie	X	
54	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
	B - Engagements hors bilan		X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
55 à 60	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
61	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
62	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
62	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
62	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
63	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
64 à 65	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
66	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
66	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
66	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
	C - Autres éléments d'informations		
67 à 70	C1.1 - Etat du personnel		X
71	C1.2 - Actions de formation des élus	X	X
72	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
73	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
73	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
73	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
73 à 74	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
75	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
76	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
77	D2 - Arrêté et signatures		X

5 9 3 2 7	COMMUNE DE LALLAING CA 2021	COMPTE ADMINISTRATIF
-----------	--------------------------------	-------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	6 274
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : DOUAISIS AGGLO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 262 770,00	5 063 959,00	806,62	948,89

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 159,56	918,00
2	Produits des impositions directes/population	302,54	526,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 078,83	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	329,56	288,00
5	Encours de dette/population	1 020,02	821,00
6	DGF/population	541,12	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5157	0,5750
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,1390	0,0893
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3000	0,2526
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,9455	0,7300

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 6 672 863,64	G 7 460 998,34
	Section d'investissement	B 1 766 327,28	H 1 120 180,33
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 2 373 559,47
	Report en section d'investissement (001)	D	J 271 739,70
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 8 439 190,92	= G+H+I+J 11 226 477,84
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 549 933,97	L 160 751,27
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 549 933,97	= K+L 160 751,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 6 672 863,64	= G+I+K 9 834 557,81
	Section d'investissement	= B+D+F 2 316 261,25	= H+J+L 1 552 671,30
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 8 989 124,89	= G+H+I+J+K+L 11 387 229,11

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 549 933,97	L 160 751,27
13	Subventions d'investissement reçues		160 751,27
20	Immobilisations incorporelles	116 197,00	
21	Immobilisations corporelles	421 856,97	
23	Immobilisations en cours	11 880,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	450 573,06	96 093,36	116 197,00	238 282,70
204	Subventions d'équipement versées	13 333,00			13 333,00
21	Immobilisations corporelles	1 282 919,88	824 583,32	421 856,97	36 479,59
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	959 902,10	97 840,61	11 880,00	850 181,49
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 706 728,04</b>	<b>1 018 517,29</b>	<b>549 933,97</b>	<b>1 138 276,78</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 808,26	59 808,26		
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	441 000,00	440 956,59		43,41
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	43 181,74			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>543 990,00</b>	<b>500 764,85</b>	<b>0,00</b>	<b>43 225,15</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>3 250 718,04</b>	<b>1 519 282,14</b>	<b>549 933,97</b>	<b>1 181 501,93</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	113 067,00	105 571,16		7 495,84
041	Opérations patrimoniales	141 475,00	141 473,98		1,02
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>254 542,00</b>	<b>247 045,14</b>	<b>0,00</b>	<b>7 496,86</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 505 260,04</b>	<b>1 766 327,28</b>	<b>549 933,97</b>	<b>1 188 998,79</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			
---	------	--	--	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	585 646,71	193 494,73	160 751,27	231 400,71
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>585 646,71</b>	<b>193 494,73</b>	<b>160 751,27</b>	<b>231 400,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	150 000,00	185 824,78		-35 824,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 365,63	134 365,63		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	242 033,00			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>526 398,63</b>	<b>320 190,41</b>	<b>0,00</b>	<b>206 208,22</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>1 112 045,34</b>	<b>513 685,14</b>	<b>160 751,27</b>	<b>437 608,93</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 755 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	225 000,00	465 021,21		-240 021,21
041	Opérations patrimoniales	141 475,00	141 473,98		1,02
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>2 121 475,00</b>	<b>606 495,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 979,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 233 520,34</b>	<b>1 120 180,33</b>	<b>160 751,27</b>	<b>1 952 588,74</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	271 739,70			
---	------------	--	--	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300 173,97		300 173,97
60	<i>Achats et variations des stocks</i> (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	161 868,74		161 868,74
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>		91 458,68	91 458,68
73	Impôts et taxes	2 692 195,99		2 692 195,99
74	Dotations, subventions et participations	3 858 440,04		3 858 440,04
75	Autres produits de gestion courante	87 954,67		87 954,67
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	254 793,77	14 112,48	268 906,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>7 355 427,18</b>	<b>105 571,16</b>	<b>7 460 998,34</b>

<b>Pour information</b>			
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>2 373 559,47</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	185 824,78		185 824,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 365,63		134 365,63
13	Subventions d'investissement reçues	193 494,73		193 494,73
15	<i>Provisions pour risques et charges</i> (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>		75 032,19	75 032,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		141 473,98	141 473,98
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)		165 045,79	165 045,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		224 943,23	224 943,23
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i> (4)			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i> (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i> (4)			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i> (4)			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>513 685,14</b>	<b>606 495,19</b>	<b>1 120 180,33</b>

<b>Pour information</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			<b>271 739,70</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 778 388,00</b>	<b>1 690 676,15</b>	<b>84 813,76</b>		<b>2 898,09</b>
6042	Achats prest.de serv.(autres que terra	130 000,00	124 645,48	660,00		4 694,52
60611	Eau et assainissement	27 000,00	22 732,67			4 267,33
60612	Energie - Electricité	370 000,00	407 780,17			-37 780,17
60613	Chauffage urbain	35 000,00	34 768,12			231,88
60621	Combustibles	500,00	863,47			-363,47
60622	Carburants	13 000,00	15 444,02			-2 444,02
60623	Alimentations	11 000,00	8 934,75			2 065,25
60624	Produits de traitement	5 000,00	2 377,55			2 622,45
60631	Fournitures d'entretien	35 000,00	34 353,53			646,47
60632	Fournitures de petit équipement	94 800,00	93 448,39	4 897,56		-3 545,95
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	1 387,80			5 612,20
60636	Vêtements de travail	19 000,00	769,11	17 370,58		860,31
6064	Fournitures administratives	6 500,00	6 405,04			94,96
6067	Fournitures scolaires	27 708,00	27 364,89			343,11
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	7 513,25	570,00		11 916,75
611	Contrats de prestations de services	197 600,00	194 250,09			3 349,91
6132	Locations immobilières	40 000,00	39 640,45			359,55
6135	Locations mobilières	61 000,00	56 441,27	2 170,54		2 388,19
61521	Terrains	70 000,00	49 410,61	21 894,00		-1 304,61
615221	Bâtiments publics	22 000,00	10 120,42	12 403,20		-523,62
615228	Autres bâtiments	8 000,00	5 465,05	1 488,30		1 046,65
615231	Voiries	18 000,00	4 147,20			13 852,80
615232	Réseaux	30 000,00	23 844,36	5 615,40		540,24
61551	Matériel roulant	13 000,00	11 943,63	679,69		376,68
61558	Autres biens mobiliers	6 500,00	6 382,72			117,28
6156	Maintenance	97 500,00	98 148,82	5 584,40		-6 233,22
6161	Multirisques	58 730,00	56 274,97			2 455,03
6162	Assurance obligatoire dommage-constr	7 500,00				7 500,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	11 426,71			-1 426,71
6182	Documentation générale et technique	2 200,00	1 976,53			223,47
6184	Versements à des organismes de form	7 000,00	12 809,30			-5 809,30
6188	Autres frais divers	9 300,00	10 515,38			-1 215,38
6226	Honoraires	18 000,00	17 824,08			175,92
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	3 880,16			-880,16
6228	Divers	1 500,00	1 322,37			177,63
6231	Annonces et insertions	2 500,00	1 728,00			772,00
6232	Fêtes et cérémonies	151 100,00	144 778,68	6 839,47		-518,15
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	864,89	146,40		-11,29
6237	Publications	18 000,00	15 553,20			2 446,80
6238	Divers	5 700,00	5 779,21	840,00		-919,21
6247	Transports collectifs	16 700,00	11 634,00	3 428,10		1 637,90
6256	Missions	1 000,00	84,46			915,54
6257	Réceptions	16 500,00	15 247,53	226,12		1 026,35
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 167,26			-167,26
6262	Frais de télécommunications	40 000,00	29 163,81			10 836,19
627	Services bancaires et assimilés		233,25			-233,25
6281	Concours divers (cotisations...)	12 050,00	12 671,35			-621,35
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	801,30			698,70
62873	Au CCAS	3 000,00	3 736,67			-736,67
62876	Au GFP de rattachement		15 837,50			-15 837,50
63512	Taxes foncières	19 000,00	19 782,68			-782,68
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assim</b>	<b>3 752 000,00</b>	<b>3 690 861,43</b>	<b>6 099,27</b>		<b>55 039,30</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs ci	15 000,00	15 000,00			
6875	Dot.aux prov.pour risques&charges ex	547 000,00				547 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	429 861,43				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>7 341 237,47</b>	<b>6 105 669,97</b>	<b>102 172,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 133 395,04</b>

023	Virement à la section d'investissement	1 755 000,00				
042 <sup>(4,5,6)</sup>	Opérations d'ordre de transfert entr	225 000,00	465 021,21			-240 021,21
675	Valeurs comptables des immobilisatio		165 045,79			-165 045,79
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. e		75 032,19			-75 032,19
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles d	225 000,00	224 943,23			56,77
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 980 000,00</b>	<b>465 021,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 978,79</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 980 000,00</b>	<b>465 021,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 978,79</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>9 321 237,47</b>	<b>6 570 691,18</b>	<b>102 172,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 648 373,83</b>
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
---	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	9 886,13
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-10 531,07
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-644,94

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7761	Diff. sur réalisations (+) transférées en i		1 045,48			
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cp	13 067,00	13 067,00			-1 045,48
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>113 067,00</b>	<b>105 571,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 495,84</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>6 947 678,00</b>	<b>7 393 780,34</b>	<b>67 218,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-513 320,34</b>
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	--------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>2 373 559,47</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(4) Dont 776.  
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13912	Régions	1 075,00	1 075,00		
	<b>Charges transférées</b>	<b>100 000,00</b>	<b>92 504,16</b>		<b>7 495,84</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'		1 045,48		-1 045,48
2128	Autres agencements et aménagement		7 782,59		-7 782,59
21311	Hôtel de ville	60 000,00	50 730,04		9 269,96
21312	Bâtiments scolaires	20 000,00			20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	32 946,05		-12 946,05
<b>041 (7)</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>141 475,00</b>	<b>141 473,98</b>		<b>1,02</b>
21318	Autres bâtiments publics	141 475,00	141 473,98		1,02
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>254 542,00</b>	<b>247 045,14</b>	<b>0,00</b>	<b>7 496,86</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>3 505 260,04</b>	<b>1 766 327,28</b>	<b>549 933,97</b>	<b>1 188 998,79</b>
---	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

<b>Pour information</b>	
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.  
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Dont 192.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28152	Installations de voirie	2 190,00	2 190,00		
281534	Réseaux d'électrification	1 726,00	1 726,00		
281568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	4 217,00	4 217,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 134,17	4 134,17		
28158	Autres install., matériel et outillage tec	18 324,02	18 324,02		
28181	Install.générales,agencement & aména	225,00	225,00		
28182	Matériel de transport	18 714,00	18 714,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	15 214,00	15 214,00		
28184	Mobilier	15 362,42	15 362,42		
28188	Autres immobilisations corporelles	27 117,59	27 117,59		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 980 000,00</b>	<b>465 021,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 978,79</b>
041 (5)	Opérations patrimoniales	141 475,00	141 473,98		1,02
2031	Frais d'études	141 475,00	141 473,98		1,02
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 121 475,00</b>	<b>606 495,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 979,81</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>3 233 520,34</b>	<b>1 120 180,33</b>	<b>160 751,27</b>	<b>1 952 588,74</b>
---	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>271 739,70</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102  
LIBELLE : NATURE EN VILLEAMENAGEMENTS-PLANTATIONS  
POUR INFORMATION

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		85 000,00	A 94 114,02	0,00	-9 114,02	B 94 114,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	70 672,80	0,00	-70 672,80	70 672,80
2128	Autres agencements et aménagements d		70 672,80		-70 672,80	70 672,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 000,00	23 441,22	0,00	61 558,78	23 441,22
2312	Agencements et aménagements de terr	85 000,00	23 441,22	0,00	61 558,78	23 441,22

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-94 114,02	D-B	-94 114,02

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA RSA régul. RMI)	5 Aménagement desterritoires et habitat	6 Action économique60Servi ces communs
--	----------	--	--	--	---

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		188 288,71	569 864,03	23 059,99	125 806,83
<b>Réalisations</b>		<b>188 288,71</b>	<b>569 864,03</b>	<b>23 059,99</b>	<b>125 806,83</b>
011	Charges à caractère général	109 819,39	181 097,10	12 607,24	108 936,00
012	Charges de personnel et frais assi	76 325,32	388 090,08		16 606,83
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant			10 452,75	264,00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	2 144,00	676,85		
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissem				
042	Opérations d'ordre de transfert en				
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>					
<b>RECETTES</b>		10 483,94	158 581,02	24 786,70	28 578,65
<b>Réalisations</b>		<b>10 483,94</b>	<b>158 581,02</b>	<b>24 786,70</b>	<b>28 578,65</b>
013	Atténuations de charges	70,94		24 342,76	
70	Produits des services, domaine et v	3 815,00	46 951,91		12 167,89
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip		107 483,06	443,94	16 410,76
75	Autres produits de gestion courant	6 598,00			
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		4 146,05		
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	Opérations d'ordre de transfert en				
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
	Autres recettes				
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-177 804,77</b>	<b>-411 283,01</b>	<b>1 726,71</b>	<b>-97 228,18</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement, formation prof. et apprentissage
--	----------	----------------------------------	------------------------	---------------	---

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		761 284,99	356 289,83	53 435,83	97 104,70
<b>Réalisations</b>		<b>761 284,99</b>	<b>184 574,71</b>	<b>7 558,76</b>	<b>61 991,16</b>
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles		36 585,36	6 240,00	
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	13 475,00	99 141,56	1 318,76	61 991,16
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours		48 847,79		
10	Dotations, fonds divers et reserves	59 808,26			
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	440 956,59			
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre transfert entre s	105 571,16			
041	Opérations patrimoniales	141 473,98			
001	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			<b>171 715,12</b>	<b>45 877,07</b>	<b>35 113,54</b>
<b>RECETTES</b>		<b>1 134 536,28</b>	<b>205 488,61</b>		<b>6 090,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>1 134 536,28</b>	<b>50 827,34</b>		
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç		50 827,34		
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves	256 301,39			
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	Virement de la section de fonction				
040	Opérations d'ordre de transfert en	465 021,21			
041	Opérations patrimoniales	141 473,98			
001	Résultat reporté	271 739,70			
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			<b>154 661,27</b>		<b>6 090,00</b>
<b>SOLDE</b>		<b>373 251,29</b>	<b>-150 801,22</b>	<b>-53 435,83</b>	<b>-91 014,70</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

Libellés	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique	TOTAL
----------	--------------------	-----------------	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		247 217,22	638 145,36	2 316 261,25
<b>Réalisations</b>		<b>216 362,29</b>	<b>410 540,63</b>	<b>1 766 327,28</b>
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles		49 530,00	96 093,36
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	216 362,29	312 017,81	824 583,32
22	Immobilisations reçues en affectat			
23	Immobilisations en cours		48 992,82	97 840,61
10	Dotations, fonds divers et reserves			59 808,26
13	Subventions d'investissement reç			
16	Emprunts et dettes assimilés			440 956,59
18	Compte de liaison : affectation (B			
26	Participations et créances ratt. à d			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>			105 571,16
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			141 473,98
001	Résultat reporté			
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>30 854,93</b>	<b>227 604,73</b>	<b>549 933,97</b>
<b>RECETTES</b>		<b>106 164,14</b>	<b>100 392,27</b>	<b>1 552 671,30</b>
<b>Réalisations</b>		<b>106 164,14</b>	<b>100 392,27</b>	<b>1 391 920,03</b>
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reç	106 164,14	36 503,25	193 494,73
16	Emprunts et dettes assimilés			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectat			
23	Immobilisations en cours			
10	Dotations, fonds divers et reserves		63 889,02	320 190,41
138	Autres subv. d'inv. non transférabl			
18	Compte de liaison : affectation (B			
26	Participations et créances ratt. à d			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisa			
021	<i>Virement de la section de fonction</i>			465 021,21
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>			141 473,98
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
001	Résultat reporté			271 739,70
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>				<b>160 751,27</b>
<b>SOLDE</b>		<b>-141 053,08</b>	<b>-537 753,09</b>	<b>-763 589,95</b>

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catego- rie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des rembour- sements (6)			Profil d'amo- rtisse- ment (7)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					8 111 454,88									
1641 Emprunts en euros					8 111 454,88									
10001587309														
10001614388	CREDIT AGRICOLE AGILOR	14/04/2020		13/06/2020	38 658,00	F		0,32	0,32	EUR	A	P	N	A-1
1238722	CREDIT AGRICOLE AGILOR	14/04/2020		13/06/2020	46 680,00	F		0,32	0,32	EUR	A	P	N	A-1
D9216804/C5458675	CAISSE DES DEPOTS	28/11/2012		01/04/2015	3 500 000,00	V	TBB	1,60	1,60	EUR	T	P	N	A-1
MON508762EUREUR	CAISSE D'EPARGNE	21/05/2019		25/09/2019	1 200 000,00	F	TMO	1,55	1,55	EUR	T	C	N	A-1
MON512732EUR	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/05/2016		01/09/2016	2 126 116,88	F	TMO	1,28	1,28	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	LA BANQUE POSTALE	12/07/2016		01/12/2016	1 200 000,00	F		1,25	1,25	EUR	T	C	N	A-1
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions part. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>8 111 454,88</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A2.3</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Type d'in-dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2021 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nb produits	% de l'encours						
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits		6					
	% de l'encours	100,00 %		%	%	%	%	%
	Montant en euros	5 958 639,38						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.							
	% enc.	%		%	%	%	%	%
	Mtt €							
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.							
	% enc.	%		%	%	%	%	%
	Mtt €							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.							
	% enc.	%		%	%	%	%	%
	Mtt €							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.							
	% enc.	%		%	%	%	%	%
	Mtt €							
(F) Autres types de structures	Nb prod.							
	% enc.	%		%	%	%	%	%
	Mtt €							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2021 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
<b>Total des dépenses au c/166</b>						
<b>Refinancement de dette (3)</b>						
NEANT						
<b>Total des recettes au c/166</b>						
<b>Refinancement de dette (4)</b>						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>		<b>A2.7</b>

**A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Capital restant dû au 31/12/2021	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Cont. initial	Cont. rené-gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Cont. initial	Cont. rené-gocié	Intérêts	Capital
						Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Néant																			
<b>TOTAL</b>													<b>0,00</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3 A4 A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 609,80 €		30/03/2000
<b>Procédure d'amortissement</b> <b>(linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée</b> <b>(en années)</b>
Linéaire	AGENC AMENAG BAT INST ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	20
Linéaire	APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEUR	30
Linéaire	APPAREIL LABORATOIRE	8
Linéaire	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	30
Linéaire	BATIMENT LEGERS ABRIS	15
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8
Linéaire	COFFRE FORT	30
Linéaire	CONST SUR SOL AUTRUI DUREE BAIL A CONSTRUCTION	30
Linéaire	EQUIPEMENTS DE CUISINE	12
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIF	15
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30
Linéaire	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15
Linéaire	LOGICIELS	2
Linéaire	MATERIEL DE BUREAU ELECT ET ELECTRON	8
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5
Linéaire	MATERIELS CLASSIQUES	10
Linéaire	MOBILIER	15
Linéaire	PLANTATIONS	20
Linéaire	SUBVENTIONS D'EQUIP VERSEES A DES ORGANISMES TIERS	5
Linéaire	TERRAINS DE GISEMENT (MINES ET CAR) DUREE CRT EXP	30
Linéaire	VOITURES	8

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>557 057,00</b>	<b>513 831,85</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>441 000,00</b>	<b>440 956,59</b>
1641	Emprunts en euros	441 000,00	440 956,59
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>116 057,00</b>	<b>72 875,26</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	59 808,26	59 808,26
13911	Etat et établissements nationaux	11 992,00	11 992,00
13912	Régions	1 075,00	1 075,00
020	Dépenses imprévues	43 181,74	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>513 831,85</b>	<b>549 933,97</b>		<b>1 063 765,82</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	(3) Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
023	Virement à la section d'investissement	
Total des dépenses d'ordre		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74	Dotations, subventions et participations	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	(3) Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des recettes d'ordre		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE LA VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA</b> <b>CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - A7.4.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.4.1</b>

**A7.4.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 300,22</b>
60624	Produits de traitement	509,93
60632	Fournitures de petit équipement	699,29
6068	Autres matières et fournitures	1 091,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 204,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	1 204,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 504,22</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 504,22</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8 A9</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	<b>A10.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	1 CAISSON DE VENTILATION VMC AU COMPLEXE	1 116,00		
	1 ELAGEUSE ET 1 TRONCONNEUSE	1 284,00		10
	1 LAVE LINGE SECHANT	599,00		10
	1 LAVE VAISSELLE SALLE DES FETES HOTEL DE VILLE	2 941,20		10
	12 BARRIERES DE VOIRIE RUE DE PECQUENCOURT	3 724,68		
	12 couchettes emplilables lts ecole clemenceau	394,02		10
	1ER PHASE MISSION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE AMO	7 350,00		15
	2 BUREAUX POUR LE SECRETARIAT	828,00		10
	2 radars RUE DES ACCACIAS + RUE DE MONTIGNY (plan	5 639,70		
	2 radars solaire Avenue De Gaulle + route de Pecqu	3 582,90		
	2 SECHE LINGE ET 3 LAVE LINGE	2 455,00		10
	2 TRIPORTEURS POUR LA VOIRIE	6 258,00		10
	25 DETECTEURS CO2 POUR LES ECOLES	3 810,00		
	3 RADARS SOLAIRES PLAN DE CIRCULATION	5 473,80		
	30 BARRIERES ET 10 POTELETS VOIRIE	6 557,06		10
	33 DETECTEURS CO2 POUR LES ECOLES	5 029,20		
	4 ARMOIRES METALLIQUES	2 169,22		10
	5 BUREAUX SERVICE COMPTABILITE + CHAISES POLICE	3 253,99	22,00	10
	6 panneaux de circulation lusanger	840,00		
	6 PANNEAUX PLAN DE CIRCULATION	518,16		
	7 PLUVERISATEURS ANTI COVID FOGGER TORNADE POUR LE	3 927,60		10
	ACCESSIBILITE RAMPE ACCES PMR PLATE FORME	2 336,00		
	ACQUISITION IMMEUBLE 12 RUE JOSEPH MOREL SECTION A	205 466,59		
	ALARME INCENDIE SALLE POLYVALENTE	9 792,00		
	AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE A LA LAMPE DU MINEUR	1 878,00		
	AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE	39 214,70		
	AMENAGEMENT ROND POINT LAMPE DU MINEUR	4 638,00		
	AMENAGEMENTS DES PARKINGS LECLERC	48 992,82		
	AMENAGEMENTS RUE SADI CARNOT/CLEMATITES PLAN DE CI	12 726,00		
	ANNONCE AMENAGEMENT DU SQUARE RUE SADI CARNOT	864,00		
	ANNONCE MO AMENAGEMENT DE LA PLACE	1 080,00		
	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE -SYSTEME DE VIDEOP	12 012,00	849,00	5
	BARRIERES DE VOIRIE FIXE	2 431,42		20
	BASCULEMENT DES ALIMENTATIONS ENEDIS DES ANCIENNES	4 744,80		
	BATTERIE CLINIQUE DESTINEE A L'EXAMEN DES CAPACITE	740,34		2
	BOIS POUR CREATION DE LA TREILLE AU MUSEE	962,23		
	BORNAGE PARCELLE AM547 RUE LUSANGE	1 020,00		
	CAFETIERE ECHEVINS	654,00		1
	CHAUFFE EAU ECOLE MARIE CURIE	240,44		
	CLOTURE TERRAIN A COTE ECOLE JEANNE D'ARC	1 470,96		
	DEPOSE ET REPOSE DE BORDURES RUE DES LOBELIAS	620,40		
	DESHERBEUSE AGRIA	601,63		10
	DISQUES FIXATION SUPPORT POUR LA RUE DES VIOLETTES	820,25		
	ECLAIRAGE CHEMIN PIETONNIER RUE PARMENTIER	7 782,59		
	ECOLE PASTEUR MISE EN SECURITE CARRELAGE	7 920,00		
	ENROBE LOTISSEMENT RUE DE MONTIGNY	10 074,00		
	ENROBE RUE ULMA	1 740,00		
	ETUDE AMENAGEMENT DE LA PLACE 1 er acompte	57 360,00	2 046,00	5
	ETUDE AMENAGEMENT DE SECURITE D'ENFOUISSEMENT DES	2 520,00		
	ETUDE DE CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE	864,00		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	<b>A10.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	SANITAIRES HOTEL DE VILLE SOUS SOL	1 740,00		
	SANITAIRES STADE VESTIAIRES	37 412,11		
	SIGNALISATION POUR PASSAGE PIETON PARKING ALLARD	524,16		
	STATIONNEMENT RUE LAMBRECHT	2 699,40		
	TABLE ABATTANTE ECOLE MARIE CURIE	432,00		1
	TABLES GRILLES POUR DIVERS BATIMENTS	8 703,00		10
	TRAVAUX A LA SALLE DES FETES REMISE EN ETAT DU PAR	47 178,79		
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 251 449,95</b>		

**A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	ACQUISITION IMMEUBLE AI 625 AVENUE DE LA RE	72 560,94			149 489,40	220 093,75	70 604,35
	CHAUDIERE MURALE 96 RUE FAIDHERBE	3 094,91			3 094,91	3 094,91	
	TOITURE LGT 96 R FAIDHERBE MARCHE 2008-2021	54 976,43			54 976,43	54 976,43	
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>130 632,28</b>					<b>70 604,35</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIES (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>32 398,38</b>	
60632	Fournitures de petit équipement	30 954,30	
6135	Locations mobilières	1 444,08	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>59 060,30</b>	
64111	Rémunération principale	59 060,30	
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>		<b>91 458,68</b>
722	Immobilisations corporelles		91 458,68
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>91 458,68</b>	<b>I 91 458,68</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>91 458,68</b>
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 782,59
21311	Hôtel de ville	50 730,04
21318	Autres bâtiments publics	32 946,05
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
45...	Opé. c/ de tiers	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>91 458,68</b>

**RATIO**

	Montant
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>91 458,68</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 355 427,18</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1,24 %</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2021
	Année	Profil				
<b>Totaux des autres emprunts</b>						
HABITAT	2017	P	LALLAING ZAC DU CHATEAU 71 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	35 708 082,70	28 106 273,54
HABITAT	2017	P	LALLAING ZAC DU CHATEAU 30 L	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	229 176,61	
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI CITE NOUVEAU M	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	67 397,71	18 347,15
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI FONCIER CITE NO	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	302 981,00	275 585,69
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS CITE NOUVEAU M	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	49 528,00	46 046,22
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS FONCIER CITE N	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	723 956,00	667 755,16
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC AA PLAI CITE BONNEL I	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	103 040,00	97 095,73
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC AA PLAI FONCIER CITE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	968 007,00	880 480,56
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC AA PLUS CITE BONNEL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	546 921,00	508 472,83
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC AA PLUS FONCIER CI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	3 034 269,00	2 798 718,12
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI RUE DES LOBELI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	1 308 841,00	1 233 335,60
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI FONCIER RUE DE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	109 598,00	99 688,26
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS RUE DES LOBEL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	34 725,00	32 283,87
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS FONCIER RUE D	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	247 017,00	227 841,03
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS CITE BONNEL LA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	16 728,00	15 762,99
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLUS FONCIER CITE B	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	310 452,00	286 050,13
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI CITE BONNEL LA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	98 314,00	92 549,39
MAISONS ET CITES	2017	P	MCH CDC PLAI FONCIER CITE BO	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	133 641,00	121 413,89
MAISONS ET CITES	2019	P	MC LBP PSSLA RUE DES LOBELIA	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	49 718,00	46 169,13
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLAI RUES EDELWEIS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	727 601,00	727 601,00
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLAI FONC RUES EDEL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	258 788,14	234 443,10
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLUS RUES EDELWEIS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	75 957,54	70 411,10
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLUS FONC RUES EDE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	802 311,06	737 182,43
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLAI LALLING CITE DE	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	227 718,42	213 997,33
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLUS LALLAING CITE D	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	193 549,62	169 430,76
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLAI FONC LALLAING C	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	134 810,64	124 036,89
MAISONS ET CITES SOG	2017	P	MCH CDC PLUS LALLAING CITE D	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNA	19 420,96	17 564,15
					1 344 124,38	1 197 740,00

IV - ANNEXES		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT			
B1.1			
S.I.A	2017	P	1 211 512,15
S.I.A	2017	P	325 065,66
S.I.A	2017	P	222 171,63
S.I.A	2017	P	234 122,88
S.I.A	2017	P	102 347,71
S.I.A	2017	P	112 001,59
S.I.A	2017	P	227 583,96
S.I.A	2017	P	343 668,47
S.I.A	2017	P	87 858,36
S.I.A	2017	P	21 833,60
S.I.A	2017	P	553 394,23
S.I.A	2017	P	292 557,47
S.I.A	2017	P	296 596,14
S.I.A	2017	P	151 828,14
S.I.A	2017	P	24 803,46
S.I.A	2017	P	18 385,35
S.I.A	2017	P	2 080,58
S.I.A	2017	P	929 268,29
S.I.A	2017	P	548 844,90
S.I.A	2017	P	482 471,94
S.I.A SECTEUR L.T.O	2017	P	204 080,24
<b>Totaux généraux</b>			<b>35 708 082,70</b>
			<b>28 106 273,54</b>

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	1 676 299,22
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	517 730,84
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>2 194 030,06</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>7 355 427,18</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II * 100</b>	<b>29,83</b>
---	-------------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.3 B1.4 B1.5 B1.6
8017 Subventions à verser en annuités		
NEANT		
8018 Autres engagements donnés		
* Au profit d'organismes publics		
NEANT		
* Au profit d'organismes privés (1)		
NEANT		
Total		

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garante n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/2021 " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/2021. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

#### B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2021	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
NEANT							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
NEANT							
8028	Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
NEANT							
Engagements reçus des entreprises							
NEANT							
Total							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L. 2313-1 du CGCT)**

<b>Nom des bénéficiaires</b>	<b>Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)</b>	<b>Prestations en nature</b>
CCAS LALLAING TRESORERIE CUINCY	280 000,00	
Autres		
NEANT		
<b>Indéterminé</b>	<b>300,00</b>	
DECOCK HUGO	150,00	
RIYADH DIAB	150,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>327 372,00</b>	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>1,00</b>
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 10000 A 20	A	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>16,00</b>		<b>16,00</b>	<b>14,60</b>		<b>14,60</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00		3,00	3,00		3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE C	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME C	C	5,00		5,00	5,00		5,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00		2,00	1,00		1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00		2,00	2,00		2,00
REDACTEUR	B	2,00		2,00	1,80		1,80
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00		1,00	0,80		0,80
<b>TECHNIQUE</b>		<b>53,00</b>	<b>14,00</b>	<b>67,00</b>	<b>59,21</b>	<b>3,11</b>	<b>62,32</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	18,00	13,00	31,00	24,55	2,11	26,66
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	25,00	1,00	26,00	25,66		25,66
AGENT DE MAITRISE	C	7,00		7,00	7,00		7,00
INGENIEUR	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNICIEN	B	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>SOCIAL</b>		<b>3,00</b>		<b>3,00</b>	<b>3,00</b>		<b>3,00</b>
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DE	C	3,00		3,00	3,00		3,00
<b>ANIMATION</b>		<b>4,00</b>		<b>4,00</b>	<b>4,00</b>		<b>4,00</b>
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00		2,00	2,00		2,00
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>CULTUREL</b>			<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,89</b>	<b>0,31</b>	<b>1,20</b>
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRI	B		1,00	1,00	0,19		0,19
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRI	B		2,00	2,00	0,70	0,31	1,01
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		<b>2,00</b>		<b>2,00</b>			
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00		2,00	2,00		2,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	SMIC		A	A / Autres contrats aidés PE
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRI	B	CULT	415		3-1	
INGENIEUR	A	TECH	821			
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354		3-b	CDD
APPRENTI	C	TECH	SMIC		A	
ASSISTANCE AUPRES D'ENFANTS		ANIM	SMIC		A	A / Autres contrats aidés PE
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRI	B	CULT	399		3-b	
PERSONNEL BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUE		ANIM	SMIC		A	A / Autres contrat aidé PEC
<b>TOTAL GENERAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2021</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2021 (1)**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>
MME FRANCOISE MAES	MANDATURE, ABS ET POLITIQUE SOCIALE
MR PIESSET ARNAUD	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MR FAUVEAUX SEBASTIEN	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME DECOUT SABINE	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MR FONTAINE JEAN-PAUL	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME FRANCOISE MAES	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME CHRISTELLE MARTIN	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MR PATRICK NOIRET	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME NOIRET CHRISTIANE	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME STELLA DEVIGNE	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT
MME NICOLE MARFIL	FORMATION DES MEMBRES ELUS AU CHSCT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	C3.1
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	C3.2
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b>	C3.3
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
DOUAISIS AGGLO -INSTRUCTION DES DROITS DES SOL	24/06/2016	COTISATION X HABITAN	15 837,50
DOUAISIS AGGLO -ORDURES MENAGERES	01/01/2008	TPU	10 828,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
CAUE	01/01/2015	COTISATION	750,00
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORD PAS DE	13/03/2018	COTISATION	50,00
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORD PAS DE	16/09/2019	PARTICIPATION	2 500,00
PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT	01/01/2009	COTISATION X HABITAN	8 783,60
SCOT	01/01/2017	COTISATION X HABITAN	8 783,60
SICAE	01/01/1989	COTISATION X HABITAN	10 452,75
SMTD	01/01/1993	COTISATION	264,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 505 260,04	1 766 327,28	549 933,97	1 188 998,79
RECETTES	3 505 260,04	1 391 920,03	160 751,27	1 952 588,74
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	9 321 237,47	6 672 863,64		2 648 373,83
RECETTES	9 321 237,47	9 834 557,81		-513 320,34

(1) Y compris les rattachements

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 505 260,04	1 766 327,28	549 933,97	1 188 998,79
RECETTES	3 505 260,04	1 391 920,03	160 751,27	1 952 588,74
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	9 321 237,47	6 672 863,64		2 648 373,83
RECETTES	9 321 237,47	9 834 557,81		-513 320,34
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>12 826 497,51</b>	<b>8 439 190,92</b>	<b>549 933,97</b>	<b>3 837 372,62</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>12 826 497,51</b>	<b>11 226 477,84</b>	<b>160 751,27</b>	<b>1 439 268,40</b>

(1) Y compris les rattachements

**IV - ANNEXES**  
**ARRETES - SIGNATURES**

**D2**

Nombre de Membres en Exercice 29  
 Nombre de Membres Présents... 25.....  
 Nombre de Suffrages Exprimés... 26.....

Présenté par le Maire,  
 à Lallaing, le 05/04/2022,  
 Jean-Paul FONTAINE



**VOTES**  
 POUR..... 22..... dont ..... 2..... Procurations  
 CONTRE ..... 0..... dont ..... 0..... Procurations  
 ABSTENTIONS ..... 7..... dont ..... 0..... Procurations  
 Nombre de Votants : 26..... dont ..... 2..... Procurations

Date de Convocation : le 29/03/2022

ayant désigné Emilia KOSMALSKI..... Emilia....., secrétaire de séance.

à Lallaing, le 05/04/2022,  
 les Membres du Conseil Municipal,

Françoise MAES 	Thierry DANCOINE 	Christelle MARTIN 
Arnaud PIESSET 	Annie HAUDRECHY 	Kamel ZEBBAR 
Laurence WASSON 	Antonio PROVENZANO 	Nicole MARFIL Absente excusée procuration à M DANCOINE Thierry
Michel JENDRASZEK 	Gilberte DUJARDIN 	Sébastien FAUVEAUX 
Sabine DECOUT 	Joël POPEK 	Emilie KOSMALSKI 
Patrick NOIRET 	Stella DEVIGNE 	Bernard BAVIER 
Christiane NOIRET 	Guillaume BASTIEN 	Sandrine BAVIELLO 
Georges PIOTROWSKI Absent excusé procuration à Mme MAES Françoise	Nacera SOLTANI 	René LACAILLE 
Sonia MARTINACHE 	Alain KLEE 	Bruno ROBIN ABSENT
Joël LENGLIN ABSENT		

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
 ..... 07 avril 2022 .....  
 et de la publication le ..... 11 avril 2022 .....

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETES - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de Membres en Exercice 29  
 Nombre de Membres Présents... 25.....  
 Nombre de Suffrages Exprimés... 26.....

Présenté par le Maire,  
 à Lallaing, le 05/04/2022,  
 Jean-Paul FONTAINE



**VOTES** POUR..... 22..... dont ..... 2..... Procurations  
 CONTRE ..... 0..... dont ..... 0..... Procurations  
 ABSTENTIONS ..... 4..... dont ..... 0..... Procurations  
 Nombre de Votants 26..... dont ..... 2..... Procurations

Date de Convocation : le 29/03/2022

ayant désigné Mme KOSMALSKI Emilie secrétaire de séance.

à Lallaing, le 05/04/2022,  
 les Membres du Conseil Municipal,

Françoise MAES 	Thierry DANCOINE 	Christelle MARTIN 
Arnaud PIESSET 	Annie HAUDRECHY 	Kamel ZEBBAR 
Laurence WASSON 	Antonio PROVENZANO 	Nicole MARFIL Absent excusé procurator à M DANCOINE Thierry
Michał JENDRASZEK 	Gilberte DUJARDIN 	Sébastien FAUVEAUX 
Sabine DECOUT 	Joël POPEK 	Emilie KOSMALSKI 
Patrick NOIRET 	Stella DEVIGNE 	Bernard BAVIER 
Christiane NOIRET 	Guillaume BASTIEN 	Sandrine BAVIELLO 
Georges PIOTROWSKI Absent excusé procurator à Mme MAES Françoise	Nacera SOLTANI 	René LACAILLE 
Sonia MARTINACHE 	Alain KLEE 	Bruno ROBIN ABSENT
Joël LENGLIN ABSENT		

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le

07 avril 2022

et de la publication le 11 avril 2022

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

# ETATS DES RESTES A REALISER AU 31/12/2021

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2021

M14

		M57						
OPERATION	MATURE	FONCTION	LIBELLE	OPERATION	NATURE	FONCTION	MONTANT	TOTAL
	2135	211	INST. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS		21351	211	11 014,00 €	
	2135	212	INST. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS		21351	212	2 842,23 €	
	2135	422	INST. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS		21351	331	13 169,98 €	
	21538	814	AUTRES RESEAUX		21538	512	28 873,38 €	
	2152	822	INSTALLATIONS DE VOIRIE		2152	845	9 735,03 €	
	21568	11	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE		21568	11	3 996,00 €	
	2182	112	MATERIEL DE TRANSPORT		21822	11	24 552,31 €	
	2183	212	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE		21831	212	10 673,42 €	
	2184	020	MOBILIER		21848	020	16 800,00 €	
	2184	112	MOBILIER		21848	11	936,96 €	
	2184	211	MOBILIER SCOLAIRE		21841	211	1 312,00 €	
	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21841	212	8 579,49 €	
	2188	021	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2188	020	649,00 €	
	2188	112	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2188	031	2 590,52 €	
	2188	33	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2188	11	1 096,80 €	
	2188	422	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2188	317	8 665,08 €	
	23		IMMOBILISATIONS EN COURS		2188	331	7 997,18 €	
	2315	020	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					11 880,00 €
101	2313	020	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		2315	020	7 560,00 €	
			TOTAL		2313	020	4 320,00 €	549 933,97 €

transpositions de nature et de fonction de la M14 à la M57 sont inscrites en rouge.

Lallaing, le 31/12/2021  
 Pour Le Maire empêchée,  
 L'adjointe déléguée.

F. MAIES

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

# Engagement

N° 0020210030 du 18/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le   
ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

**Tiers**

Nom : ACADEMIE DE LILLE  
Adresse : 20 RUE SAINT JACQUES  
59000 LILLE

**Références bancaires**

Banque : Titulaire :  
RIB :  
IBAN :  
BIC :

**Objet :**

appel a projet socle numerique ecole camus plan de relance

**Pièces justificatives :**

appel a projet socle numerique ecole camus plan de relance

**Service fait le :**

NON

**Imputations comptables**

Article	Opération	Fonction	Poste 1	Poste 2	Total initial	Solde
1311		212	1124	ECOLE	6 090,00	6 090,00
				<b>Total :</b>	<b>6 090,00</b>	<b>6 090,00</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

*Entre*

**L'Académie de Lille**

Située 144 rue de Bavay 59000 Lille

Représentée par Valérie Cabuil, agissant en qualité de Recteur de l'Académie, par délégation du recteur de la Région académique de Hauts-de-France

**Ci-après dénommée « la Région Académique / Académie »**

*Et*

**La collectivité Commune et commune nouvelle de COMMUNE DE LALLAING**

Ayant pour numéro de SIRET 21590327900010

Située PL JEAN JAURES à LALLAING (59167)

Représentée par Jean-Paul FONTAINE, Maire, agissant en qualité de Président/Maire

Avec l'adresse mail associée [c.echevin@lallaing.fr](mailto:c.echevin@lallaing.fr)

**Ci-après dénommée « Collectivité »**

dossier dans le département, dans l'académie. Si une commune avait déjà équipé son/ses école(s) publique(s), elle peut équiper son/ses école(s) privée(s) à hauteur des dépenses engagées pour l'équipement de l'école publique ou en se référant au montant moyen par classe des concours apportés aux écoles publiques du département si les sommes engagées pour l'école publique ne sont pas détaillées dans les documents comptables disponibles.

## **2.2. Engagements de la région académique / académie**

Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de 6 090,00 € conformément au règlement de l'AAP SNEE publié le 14 janvier 2021.

## **3. Modalités de financement**

### **3.1. Détail des communes, des écoles, des dépenses et des financements concernés par la présente convention**

L'annexe présente pour chaque commune représentée par la Collectivité les écoles concernées par le projet, les informations complémentaires relatives à ces écoles (UAI, nombre de classes, ...) et les montants prévisionnels des dépenses selon les deux postes :

- Volet équipement – socle numérique de base
- Volet services et ressources numériques

### **3.2. Montant des contributions financières prévisionnelles des parties**

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 8 855,00 €

- dont subvention de l'État demandée : 6 090,00 €

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 8 315,00 €

- dont subvention de l'État demandée : 5 820,00 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 69,99 %

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 540,00 €

- dont subvention de l'État demandée : 270,00 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Les actions financées par les crédits du Plan de relance ne sont pas éligibles aux fonds structurels européens (FESI tels que les FEDER, FSE, etc.) et ne peuvent constituer une contrepartie nationale à ces financements.

## **4. Modalités de versement de la subvention à la collectivité**

### **4.1. Modalités**

La région académique s'engage à verser à la collectivité le montant maximum de 6 090,00 €.

Une avance peut être versée lors du commencement d'exécution du projet. Cette avance est fixée à 30 % du montant maximum de la subvention énoncé ci-dessus. Elle est versée dans le délai légal, suivant la saisie sur Démarches Simplifiées d'une demande de versement par le bénéficiaire, qui atteste également du commencement de l'exécution du projet.

Cette avance sera récupérée dès la première demande de versement (acompte ou solde) effectuée par la collectivité. En effet, le montant de l'avance qui aura été versé sera automatiquement déduit. Aucune demande de versement ne pourra être demandée si celle-ci n'excède pas le montant de l'avance versée.

Aucun commencement d'exécution ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention matérialisée par l'accusé de recevabilité de votre dossier, qui vous a été adressé via démarches-simplifiées, valant accusé de réception.

La collectivité s'engage sur un délai de démarrage de l'exécution du projet tel que défini dans la présente convention dans un délai maximal de 6 mois à compter de sa signature.

Un seul acompte peut être versé sur la production par le bénéficiaire d'un état des dépenses réalisées, certifié par le comptable public de la collectivité bénéficiaire. Cet acompte ne pourra excéder 80 % du montant total de la subvention.

L'ensemble des demandes relatives au versement de la subvention seront réalisées via un formulaire de « demande de versement » via démarches-simplifiées. Le formulaire permettra également de joindre pour chacune des demandes les pièces justificatives attendues. Aucune demande ne pourra être prise en compte en

## 8. Exécution de la convention et règles d'archivage

Le représentant de la collectivité et le recteur de région académique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Un exemplaire dématérialisé de la convention est adressé par mail à la Collectivité et cette convention est également téléchargée au sein du formulaire « conventionnement » sur Démarches Simplifiées.

En tant que de besoin et à la demande de l'une des parties, deux exemplaires originaux papier de cette convention peuvent être établis. Chaque exemplaire de ce document contractuel est validé par l'apposition de la signature du représentant de chaque partie en présence. Un exemplaire reste en possession de la collectivité. Le deuxième est conservé par la région académique.

Les informations archivées par le système Démarches-Simplifiées tiennent lieu de preuve et de piste d'audit de la procédure d'appel à projets, de conventionnement et de paiement de la subvention au regard des informations complémentaires qui seront apportées à l'appui des demandes de paiement. Elles seront conservées pendant 10 ans et versées aux archives nationales conformément aux dispositions en vigueur relatives aux archives publiques.

La présente convention sera également conservée en format PDF au sein de ce système.

### Résumé

Nom de la convention (nom du fichier) : AAP\_SNEE\_convention\_4825659\_15.10.21\_09h00.pdf  
Version 1.6  
Nom de la collectivité : COMMUNE DE LALLAING  
SIRET (conventionnement) : 21590327900010  
Adresse mail du déposant (conventionnement) : c.echevin@lallaing.fr  
Montant total du projet : 8 855,00 €  
Montant du financement par la collectivité : 2 765,00 €  
Montant de la subvention : 6 090,00 €  
Date de début prévisionnelle : 12/11/2021  
Date de fin prévisionnelle : 12/11/2021  
Numéro d'engagement juridique :

Fait via la plateforme demarches-simplifiees.fr à la date du 15/10/2021

Signatures (la signature manuscrite est apposée à la demande de l'une des parties) :

Visa du Contrôleur budgétaire (le cas échéant)

Valérie Cabuil, recteur/rectrice de L'Académie de Lille

Jean-Paul FONTAINE, Maire, représentant/représentante de la collectivité COMMUNE DE LALLAING  
Ayant indiqué accepter, reconnaître et signer la convention via la plateforme Démarches Simplifiées.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le préfecture le 19/02/2022

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

ID : 059-215903279-20201006-CONV2020\_5\_06-CC

## CONVENTION POUR LA DSC PART 4 TRANSFORMEE EN FONDS DE CONCOURS POUR 50%

Entre

La Commune de LALLAING représentée par son Maire en exercice, habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du

Ci-après désignée « la Commune »

D'une Part

Et

DOUAISIS AGGLO, représentée par son Président en exercice, habilité à l'effet des présentes par décision du conseil communautaire en date du 24 juillet 2020.

Ci-après désignée « la Communauté »

D'autre part

### EXPOSE

DOUAISIS AGGLO a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de mise en place d'équipements publics ou de leur amélioration.

Chaque commune membre est ainsi dotée annuellement d'une somme qu'elle peut proposer d'affecter au financement d'un équipement public. Pour cela, la commune adresse à DOUAISIS AGGLO une fiche qui caractérise l'éligibilité de ces dépenses au regard de la notion d'équipement public.

La commune peut choisir d'utiliser le fonds de concours communautaire mis à sa disposition pour financer des dépenses d'investissement relatives à un équipement public ou de mettre en réserve la dotation annuelle pour des dépenses ultérieures. Ces deux options peuvent se cumuler dans la limite des sommes allouées à la commune pour l'année considérée (dotation annuelle et les mises en réserves antérieures éventuelles).

La part consacrée par DOUAISIS AGGLO, à chaque opération d'investissement, ne peut excéder le montant lui-même consacré par la commune dans le même plan de financement. Le financement communautaire se fera sur les montants HT.

25% à la transmission :

- d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public,
- de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé à l'article 4 relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

#### 4 – COMMUNICATION

Si la participation financière de DOUAISIS AGGLO porte sur des investissements immobiliers communaux, la Commune réalise, à ses frais et durant tout le temps des travaux, l'affichage du logo de DOUAISIS AGGLO (format minimal de 25x 30 cm hors texte) avec mention de la somme que la communauté consacre à cette opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

La commune s'engage à fournir à DOUAISIS AGGLO la photographie attestant de la mise en place du présent dispositif de communication.

#### 5 – RECOURS

Tout litige portant sur l'application de La présente convention est du ressort du tribunal administratif de LILLE.

Pour la Communauté,

Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

Christophe DUMONT



Pour la Commune,

Paul FONTEINE  
Maire





Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le   
ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

PRÉFET DU NORD  
SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI



Bureau des Affaires  
Territoriales

Affaire suivie par:  
Jean DERACHE  
Tél : 03 27 93 59 71  
Fax : 03 27 88 22 61

A

Monsieur le Maire  
de LALLAING

Douai, le - 4 JUL. 2019

jean.derache@nord.gouv.fr

Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - exercice 2019

Réf : Votre candidature du 3 décembre 2018.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) est inscrite depuis 2018 dans le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.2334-42.

La Région Hauts-de-France bénéficie, à ce titre, pour l'année 2019, d'une enveloppe de 48 300 000 euros.

Dans ce cadre, un appel à projet a été lancé le 28 janvier 2019 auprès de l'ensemble des collectivités du département.

Un nombre important de dossiers m'a encore été adressé cette année, qui témoigne de la pertinence et de l'utilité de la pérennisation de cette dotation visant à soutenir la concrétisation des projets que vous souhaitez porter en faveur du développement territorial.

Sur la base de mes propositions, Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France a validé une programmation pour l'année en cours conformément à la circulaire ministérielle du 11 mars 2019.

J'ai le plaisir de vous informer que votre projet de « réhabilitation du bâtiment Les Echevins » a été retenu pour un montant de 100 037,00 €, représentant 10,18 % du coût de l'opération estimé à 982 479,00 € H.T.

La complétude de votre dossier a été établie par mes services le 13 décembre 2018.

Je vous rappelle enfin que l'accusé réception au 3 décembre 2018 qui vous avait été délivré pour votre dossier vous autorisait à engager les travaux à cette date.

L'arrêté préfectoral correspondant à cette subvention vous sera adressé prochainement, précisant notamment les modalités de versement de la D.S.I.L.

*Bien cordialement.*

Le Sous-Préfet,

  
Jacques DESTOUCHES

## **ARRETE**

### **Préambule**

Le bénéficiaire dispose d'un correspondant unique qui est le service instructeur suivant :

Sous-Préfecture de Douai  
Bureau des affaires territoriales  
642 Boulevard Albert 1er  
BP 60709  
59507 DOUAI CEDEX  
[sp-douai-collectivites-territoriales@nord.gouv.fr](mailto:sp-douai-collectivites-territoriales@nord.gouv.fr)

### **Article 1 - Objet**

Une dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements est accordée à la collectivité territoriale de LALLAING pour la réalisation du projet suivant :

réhabilitation du bâtiment « Les Echevins »

Toute modification dans la nature du projet ultérieure à la demande initiale devra être communiquée au service indiqué en préambule qui prendra les dispositions appropriées.

### **Article 2 - Montant de l'aide de l'État**

La participation de l'État à la réalisation de cette action est la suivante, conformément au plan de financement joint à la demande de subvention susvisée :

- Montant maximal prévisionnel de la subvention : 100 037,00 €
- Dépense subventionnable: 982 479,00 € HT
- Taux de subvention : 10,18%

Dans l'hypothèse où la dépense réelle n'atteindrait pas le montant prévisionnel, l'aide serait réduite proportionnellement au prorata des dépenses réalisées et justifiées.

L'imputation budgétaire sera sur :

- Programme : Concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements (119)
- Ministère de l'intérieur
  - Domaine Activité : 0119010101A7 pour les grandes priorités d'investissement

### **Article 3 - Modalités de versement de la subvention**

Le paiement de l'aide de l'État s'effectuera sur demande du bénéficiaire et transmis au service identifié en préambule, dans les conditions suivantes, sous réserve de la disponibilité des crédits :

- une avance de 30% maximum à la réception de l'attestation de la date de commencement d'exécution de l'action ou de l'ordre de service,
- les acomptes dans la limite de 80% du montant maximum prévisionnel de la subvention et le solde sur justification des dépenses éligibles acquittées effectuées (joindre une copie des factures éligibles acquittées) et sur présentation d'un état récapitulatif détaillé certifié par le bénéficiaire ou par le comptable public,
- pour le solde il conviendra de joindre un plan de financement définitif ainsi que le compte rendu d'exécution final précisant les résultats tant quantitatifs que qualitatifs, sera remis au Préfet de département au plus tard trois mois après la date de fin d'exécution de l'opération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-216903279-20220405-2022\_2\_002-BF

**Article 8 - Exécution**

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté attributif de subvention.

Lille, le 05 JUL. 2019

Le Préfet de la Région Hauts-de-France



Michel LALANDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 059-215903279-20210407-2021\_2\_02-BF



## Hauts-de-France

Direction Aménagement du territoire et du logement  
Service Administratif et Financier – Cellule FEDER

Monsieur Jean-Paul FONTAINE  
Maire  
Place Jean Jaurès  
Hôtel de Ville  
59167 LALLAING

Réf : DATL-2020-025324  
Numéro Synergie : NP0021044  
Dossier suivi par : Hélène LUCAS  
Tél : +33374271768  
Mail : [helene.lucas@hautsdefrance.fr](mailto:helene.lucas@hautsdefrance.fr)

Lille le 6 NOV. 2020

Objet : Notification de paiement d'un premier acompte de la subvention relative à l'opération «FEDER 2014-2020 – Priorité d'investissement 6 C – Réhabilitation du bâtiment Les Echevins en centre culturel»

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 22/06/2020, vous avez sollicité, auprès du Président du Conseil régional, le paiement de la subvention relative au dossier cité en objet.

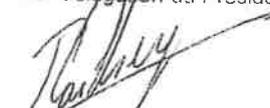
J'ai l'honneur de vous informer que votre demande a fait l'objet d'un paiement par mes services dont les références sont les suivantes :

- Numéro du mandat : 52239
- Montant du mandat : 308 000 €

Pour mémoire, je vous rappelle que pour le paiement du solde, vous disposez de 12 mois supplémentaires à compter de la date de fin d'éligibilité de l'opération afin de vous permettre d'envoyer les factures acquittées relatives à des prestations réalisées dans la période de l'opération citée dans l'avenant n°1.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée

Par délégation du Président du Conseil régional.

  
Pierre CAILLIEREZ  
Directeur adjoint



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - [hautsdefrance.fr](http://hautsdefrance.fr)

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Hauts-de-France

Le Président

DRH  
Arrivée le:  
21 AOUT 2020  
59137 LALLAING

N° de dossier : 19179075  
N° Synergie : NP0021044  
(à rappeler sur toute correspondance)  
Dossier suivi par : Emmanuel Moulin  
Gestionnaire Europe : Hélène Lucas  
DATL - Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement  
Tél : 03 74 27 17 55  
Mail : [emmanuel.moulin@hautsdefrance.fr](mailto:emmanuel.moulin@hautsdefrance.fr)

Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le   
ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF  
Reçu en préfecture le 09/04/2021  
Affiché le   
ID : 059-215903279-20210407-2021\_2\_02-B



Le projet fait l'objet d'une demande de cofinancement par l'Union Européenne

Monsieur Jean-Paul FONTAINE  
Maire  
Place Jean Jaurès  
Hôtel de Ville  
59167 LALLAING

Lille, le 20 AOUT 2020

Objet : Avenant n° 1 à la convention 20000336

Monsieur le Maire,

A la suite de l'avis favorable rendu le 08/10/2019 par le Comité unique de programmation, une subvention européenne d'un montant maximum de 385 000 euros vous a été accordée au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Nord-Pas de Calais 2014-2020 pour la réalisation de l'opération Réhabilitation du bâtiment Les Echevins en centre culturel.

Je vous prie de trouver ci-joint, deux exemplaires de l'avenant n° 1 à la convention n° 20000336. Je vous remercie de m'en retourner un exemplaire dûment signé dans les meilleurs délais

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Xavier BERTRAND

P.J. : 2 exemplaires de l'acte juridique

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 - fax (0)3 74 27 00 05 - [hautsdefrance.fr](http://hautsdefrance.fr)

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

Affiché le

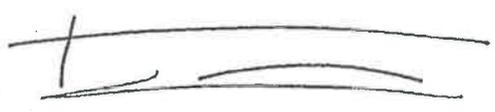
ID : 059-215903279-20210407-2021\_2\_0

Fait à LILLE, le 20 AOUT 2020

en deux exemplaires originaux.

Pour le bénéficiaire  
le Maire  
Monsieur Jean-Paul FONTAINE

Pour la Région  
le Président du Conseil Régional Hauts-de-France  
Xavier BERTRAND





**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Douai**

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 059-215903279-20220405-2022\_2\_002-BF

**29 JUIN 2021**

MAIRIE de LALLAING - 59167

Douai, le 23/06/21

Bureau des Affaires Territoriales  
Affaire suivie par : Charlotte LEVOIR  
Tél. : 03 27 93 69 73  
[charlotte.levoir@nord.gouv.fr](mailto:charlotte.levoir@nord.gouv.fr)

Le Sous-Préfet de DOUAI

à

Monsieur le Maire de LALLAING

**Objet :** Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - programmation 2021.

Je vous faisais savoir, le 07 mai 2021, que Monsieur le Préfet avait attribué à votre collectivité, sur ma proposition, une subvention de 65 598,14 € au titre de la D.E.T.R 2021 pour « la réhabilitation de bâtiments communaux (salle des fêtes, ancienne caserne des pompiers (logement de fonction) rue Lambrecht, vestiaire du stade de football, hôtel de ville) ».

Je vous prie de trouver ci-joint, l'arrêté préfectoral du 23 juin 2021 correspondant à cette subvention.

Vous trouverez également, joint en annexe, un schéma reprenant la liste des pièces qu'il vous appartiendra de me faire parvenir pour toute demande de versement de la subvention, accompagné d'un modèle de déclaration de commencement d'exécution et d'un modèle de certificat final.

*Bien cordialement.*

  
Jacques DESTOUCHES

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Début des travaux prévu : Décembre 2020  
Durée des travaux prévue : 10 mois

Article 2- Cette subvention est imputée sur les crédits ouverts au chapitre 0119 – article 10 – du budget du ministère de l'Intérieur – exercice 2021 – Programme 119 : concours financiers aux communes et groupements de communes – DETR.

Article 3 – Le montant de la subvention n'est pas révisable à la hausse, mais sera révisé à la baisse si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant estimatif mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 4 – Cette subvention sera versée selon les modalités ci-après :

- une avance de 30 % après réception de la déclaration mentionnant la date de commencement d'exécution des travaux,
- des acomptes n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention pourront être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements.
- le solde sera versé après transmission des pièces justificatives de paiement et du certificat attestant de l'achèvement de l'opération et de sa conformité au présent arrêté. Ce certificat doit mentionner le coût final de l'opération et ses modalités définitives de financement. Il sera accompagné de la copie de l'ensemble des décisions attributives de subvention pour cette opération.

Article 5 – Les travaux peuvent débuter à compter de la date de réception du dossier de demande de subvention en sous-préfecture de Douai. De plus, la validité de la présente décision est fixée à deux ans à dater de sa notification et la collectivité perdra le bénéfice de la subvention si les travaux en cause n'ont pas reçu un commencement d'exécution avant l'expiration de ce délai, sauf prorogation (12 mois maximum) accordée sur demande écrite justifiée.

D'autre part, la collectivité doit réaliser les travaux dans un délai maximum de quatre ans après le début d'exécution, sauf prorogation accordée sur demande écrite justifiée.

Article 6 - Le reversement total ou partiel de la subvention sera demandé dans les cas suivants :

- inexécution partielle ou totale de l'opération ;
- modification de l'objet de la subvention ;
- dépassement du taux maximum de cumul des aides publiques
- dépassement du délai maximum de réalisation de l'opération ;
- commencement des travaux avant la date de réception du dossier de demande de subvention en sous-préfecture de Douai

Article 7 - Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

23 JUIN 2021

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet de Douai,

Jacques DESTOUCHES

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours Citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# NOTE DE PRESENTATION

## CA 2021

### Les résultats 2021

FONCTIONNEMENT	EMISSIONS 2021	RESTES A REALISER	EXCEDENT REPORTE 2020	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	EXCEDENT REPORTE AU 31/12/2021
RECETTES 2021	7 460 998,34 €					
DEPENSES 2021	-6 672 863,64 €					
RESULTAT AU 31/12/2021	788 134,70 €		2 373 559,47 €	3 161 694,17 €	-763 589,95 €	2 398 104,22 €

INVESTISSEMENT	EMISSIONS 2021	RESTES A REALISER 2021 SUR EXERCICE 2022	excedent REPORTE 2020	DEFICIT CUMULE AU 31/12/2021	BESOIN DE FINANCEMENT 2021 (compte 1068)	
RECETTES 2021	1 120 180,33 €	160 751,27 €				
DEPENSES 2021	-1 766 327,28 €	-549 933,97 €				
RESULTAT AU 31/12/2021	-646 146,95 €	-389 182,70 €	271 739,70 €	- 763 589,95 €	-763 589,95 €	

DEFICIT  
CUMULE  
SANS LES  
RESTES A  
REALISER  
2021  
**- 374 407,25 €**

## 2/ La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 3 460 966 € en 2021. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la commune est composée des éléments suivants :

**La Dotation Forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

**La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

**La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).

**La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

### Montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2021
Dotation forfaitaire	1 823 239 €
Dotation Nationale de Péréquation	121 385 €
Dotation de Solidarité Rurale	240 818 €
Dotation de Solidarité Urbaine	1 275 524 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>3 460 966 €</b>

Les recettes en dotations et participations de la collectivité augmentent progressivement.

La dotation globale de fonctionnement évolue progressivement malgré la stabilité de la dotation forfaitaire car l'État a décidé ces dernières années d'augmenter de manière plus importante l'enveloppe globale de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette mesure a profité à la commune.

Année	2021
Charges à caractère général	1 775 489 €
Autres charges de gestion courante	586 608 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>2 362 097 €</b>

## 2/ Les charges de personnel

Les dépenses de personnel ont par nature une croissance plus dynamique que les autres charges notamment du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Un agent, du fait de son avancement de grade et de carrière, coûtera mécaniquement plus cher à la commune chaque année.

Année	2021
Rémunération titulaires	1 724 435 €
Rémunération non titulaires	199 593 €
Autres Dépenses	1 772 932 €
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>3 696 960 €</b>

Les effectifs de la commune sont constants depuis 2019. Les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Au 31 décembre 2021, la commune dénombre 105 agents représentant 94 équivalents temps plein.

En 2021, les dépenses de personnel ont été impactées par la requalification des arrêts maladie ordinaire, avec rappel à plein traitement des rémunérations versées de 2017 à 2020, pour 6 agents dont 3 ont été repositionnés en congés de longue maladie et 3 en congés de longue durée. Le coût global de cette régularisation s'élève à 167 000€.

À noter que l'atténuation des charges (recettes perçues par la commune relatives aux rémunérations versées) ont été bien plus importantes cette année notamment en compensation des rappels de salaires évoqués précédemment.

En 2021 la commune a reçu 300 173€ :

- ▶ 272 754€ au titre de l'assurance statutaire du personnel
- ▶ 24 342€ de l'État pour le recrutement des Contrats Parcours Emploi Compétence
- ▶ 3 077€ de la Sécurité Sociale pour la subrogation des rémunérations.

## 2/ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

En 2021, la capacité de désendettement est de 6.56 années.

Le taux d'endettement/habitant est de 949€/habitant.

## III / Les investissements de la commune

### A / Les épargnes de la commune

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement),
- L'autofinancement des investissements.

À noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	7 355 437
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>254 805</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 207 841
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>57 655</i>
<b>Épargne brute</b>	<b>908 564</b>
Amortissement de la dette	440 957 €
<b>Épargne nette</b>	<b>467 607</b>
Encours de dette	5 958 639 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,56</b>